Ste-Christine

Petite municipalité aux grands espaces

LE MAILLON CHRISTINOIS

DÉCEMBRE 2021

646, 1er Rang Ouest, Ste-Christine (Québec) J0H 1H0
Téléphone : 819-858-2828

Table des matières

Mot de la directrice générale....2
Réunion du conseil....3
Fermeture de l'hôtel de ville pour les jours férié et les vacances des Fêtes....3
Suivi des réunions du conseil 3
Déneigement des chemins....8
Hiver = saison des abris d'autos temporaires (tempos)....8
Place aux jeunes, Séjour Exploratoire – En route vers Acton !....8
Votre nouveau calendrier des collectes, ayez-le à l'oeil !.... 9
Collecte de résidus domestiques dangereux, un retour à la normale, malgré la pandémie !....10
Fermeture des écocentres pour l'hiver – dimanche 28 novembre....10
Le monoxyde de carbone....11
Les rallonges électrique – Sensibilisation du public....12
Des nouvelles de MADA (Municipalité Amie Des Aînés)....13
Nouvel arrivage de documents à votre bibliothèque !....13
Le club Fadoq de Sainte-Christine vous informe....14
Mot de la Fabrique....15
Assemblée générale annuelle de la Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton....15
Horaire de la patinoire extérieure....16
Centre de Bénévolat d'Acton Vale....16
Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains....16

Mot de la directrice générale

Bonjour à tous !

Quel bel automne nous avons eu ! Nous avons pu profiter un peu plus du beau temps qui nous a été alloué pour les derniers préparatifs afin d'accueillir l'hiver qui arrive.

La période électorale s'est terminée au mois d'octobre avec un conseil élu par acclamation. Nous souhaitons la bienvenue à trois nouveaux élus, Messieurs Mickaël L. Giguère au siège no 1, Patrick Wolput au siège no 3 et Pierre Noël au siège no 4.

Nous souhaitons remercier chaleureusement trois élus sortants: Messieurs Alain Clément et Serge Chabot ainsi que Madame Francine Tremblay. Un gros merci pour votre précieuse implication dans votre communauté.

Comme à son habitude, le Maillon est rempli d'information de la Municipalité et des organismes locaux et régionaux. Vous êtes donc invité à en prendre connaissance.

Nous vous souhaitons une excellente lecture!

Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière

Réunions du conseil 2021

Voici les dates des prochaines séances du conseil :

- Lundi 6 décembre 2021 à 19h30
- Lundi 13 décembre 2021 à 19h30 (adoption des prévisions budgétaires 2022 et du Programme triennal d'immobilisation)

Vous pourrez surveiller l'avis public du calendrier des séances 2022 prochainement sur le site Internet de la Municipalité.

Fermeture de l'hôtel de ville pour les jours fériés et les vacances des Fêtes

L'hôtel de ville sera pour les vacances des Fêtes du 17 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclusivement

Si vous avez des demandes de permis, des demandes d'information, etc. , nous vous invitons à planifier vos demandes dès maintenant puisque le département de l'inspection en bâtiments sera fermé jusqu'au **18 janvier 2022** inclusivement.

Vous pouvez communiquer avec Mme Jennifer Bradley, inspectrice en bâtiments et en environnement au 819-858-2828, poste 103 ou par courriel à urbanisme@ste-christine.com .

Suivi des réunions du conseil

Voici quelques décisions qui ont fait l'objet de discussions lors des dernières réunions du conseil. Les procès-verbaux contenant toutes les décisions du conseil ainsi que les enregistrements audios des séances sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse : ste-christine.com. Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent se procurer une copie des procès-verbaux à l'hôtel de ville, moyennant certains frais.

Mandat d'architecte pour le nouveau pavillon des loisirs

Après avoir demandé des portes-folios et des soumissions à certaines firmes d'architectes, le conseil municipal a octroyé le mandat pour la réalisation du concept préliminaire, des plans d'exécution détaillés, le suivi des soumissions et la surveillance de chantier pour le nouveau pavillon des loisirs, à Atelier A. Bellavance Inc.

Les différents organismes de la Municipalité sont consultés afin de connaître les besoins du milieu.

Emprunt temporaire et marge de crédit

La Municipalité a demandé un emprunt temporaire afin de supporter financièrement les dépenses en lien avec le Programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) en attendant les versements de la subvention.

De plus, la Municipalité a procédé à une demande d'augmentation de la limite de sa marge de crédit afin de pallier aux besoins de liquidités en attendant le versement des taxes de l'année suivante et des subventions à recevoir.

Octroi du contrat de déneigement 2021 à 2024

Un contrat de déneigement des chemins municipaux a été octroyé a été octroyé à TGBC Inc. au coût de 379 417,50 $ taxes incluses pour une période de 3 ans à compter de cet hiver..

Demande d'ajout d'un flash

Le conseil municipal a demandé au Ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation d'un clignotant lumineux à l'intersection du chemin Béthel et de la Route 222. Nous sommes en attente de leur réponse.

Déneigement des stationnements municipaux

Suivant la décision de louer un tracteur pour effectuer certains travaux de façon automne, le conseil a décidé que le déneigement des stationnements municipaux soit pris en charge par la Municipalité plutôt que d'octroyer un contrat à cet effet.

Projet de déplacement des poteaux dans le 1er Rang O.

Le conseil municipal a autorisé les propositions d'Hydro-Québec, de Bell Canada et de CoopTel concernant le déplacement de poteaux ainsi que d'équipements de communication situés dans le village.

Analyse d'opportunité – éclairage au DEL

La Municipalité bénéficiera des termes d'un contrat octroyé avec la Firme Énergère dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la FQM pour un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception au bénéfice des municipalités.

Une analyse d'opportunité et de faisabilité sera effectuée avant la décision finale d'effectuer le changement des luminaires de rues au DEL.

Demande de subvention dans le cadre de Agri Esprit

Une demande de subvention avait été transmise dans le cadre du Programme Agri Esprit pour l'aménagement de sentiers pédestres sur le terrain des loisirs. Malheureusement, le Fonds Agri Esprit n'est pas en mesure de financer notre projet pour le moment dû aux nombreuses demandes reçues cette année.

Contrat de réfection de la rue de la Fabrique

Le contrat concernant la réfection de la rue de la Fabrique selon les plans et devis préparés par l'ingénieur a été octroyé à Excavation L.G. inc. au coût de 31 543 $, taxes en sus.

Dépôt des états comparatifs

Tel que requis par la l'article 176,4 du Code municipal du Québec, les états comparatifs ont été produits et déposés à la réunion ordinaire du conseil du mois d'octobre.

Demande de subvention – Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

Une demande a été déposée dans le cadre du FSPS, volet régional, afin de réaliser le projet de microculture.

Tablettes et portable

Des tablettes ainsi qu'un portable ont été achetés pour les nouveaux élus pour le conseil « sans papier ».

Plan de sécurité civile

Le plan de sécurité civile a été adopté par le conseil municipal. Un comité « organisation municipale de la sécurité civile » a également été officiellement formé dans le cadre des mesures d'urgence.

Services dispensés par la MRC d'Acton

Le conseil a accepté les quotes-parts relatives au service de prévention en incendie ainsi que pour le service régional d'inspection en bâtiments. Les services continueront donc d'être dispensés par la MRC d'Acton.

Achat d'une remorque et d'un épandeur à sel

Dans l'objectif d'assurer le déneigement des bâtiments municipaux, la Municipalité a fait l'acquisition d'une remorque munie d'un épandeur à sel. Le coût de cet équipement usagé s'élève à 3 800 $, taxes en sus.

Contrat d'aménagement de l'installation septique de l'hôtel de ville

Le contrat pour l'aménagement de l'installation septique de l'hôtel de ville a été octroyé à Excavation Éric Beauregard inc. au montant de 7 504,12 $, taxes en sus.

Demande d'exclusion à la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec)

La demande d'exclusion de la Municipalité auprès de la CPTAQ pour un nouveau développement domiciliaire a été refusée. La Municipalité étudie présentement la possibilité de porter la demande au Tribunal Administratif du Québec.

Rechargement du 8e Rang

Suivant les travaux de correction de la fondation d'une partie du 8e Rang qui ont été effectués, une partie du rang demeurait instable pour une circulation lourde. Le Conseil a décidé de faire recharger également cette partie problématique au coût de 4 400 $, taxes en sus par Excavation L.G. Inc.

Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

Le conseil municipal a procédé à l'adoption de la 3e version de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec. À la suite des différents travaux de voirie effectués, le montant restant au montant d'environ 472 000 $ sera injecté dans le nouveau Pavillon des Loisirs qui sera situé tout près de la patinoire extérieure sur la rue des Loisirs.

Offre de service retenu

L'offre de service de l'entreprise Jan-Pro a été retenue pour le cirage et le décapage du plancher du centre communautaire. Les travaux seront réalisés avant la période des fêtes.

Rapport préliminaire des dépenses des travaux réalisés à l'hôtel de ville

Le conseil municipal a approuvé le rapport préliminaire des dépenses relatives aux travaux réalisés à l'hôtel de ville pour un total de 25 419,66 $. Ce montant inclut les travaux de réfection de la toiture, le forage du nouveau puits ainsi que l'aménagement d'un système d'installation septique. Les montants ayant servi à la réalisation de ces travaux seront pris à même le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

le PRABAM vise les travaux de rénovation, de réfection, de mise aux normes, d'agrandissement ou de construction visant les infrastructures à vocation municipale et communautaire suivantes et leurs aménagements connexes sont admissibles : hôtels de ville; casernes de pompiers, garages et entrepôts municipaux et centres et salles communautaires.

Bornes 9-1-1

Le travail d'attribution des numéros civiques est désormais terminé. Le conseil a autorisé l'achat de nouvelles bornes 9-1-1 pour chacun des terrains vacants de la Municipalité. Des bornes vierges ont également été acquises afin de remplacer les bornes endommagées. Les bornes seront refacturées aux propriétaires.

Demande au Ministère des transports du Québec (MTQ)

Le conseil municipal a adopté une résolution demandant au MTQ le remplacement complet du tablier du Pont Danby puisque celui-ci est désuet.

Adoption de divers règlements

Divers règlements ont été adoptés aux cours des derniers mois. Les règlements sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse : ste-christine.com. Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent se procurer une copie des procès-verbaux à l'hôtel de ville, moyennant certain frais.

Règlement no 348-2021 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Sainte-Christine

Ce règlement aura pour objet d'établir un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées par un élu pour le compte de la municipalité pour toutes catégories d'actes posés au Québec et dont le but n'est pas un déplacement hors du Québec.

Règlement no 349-2021 abrogeant le règlement no 190 concernant les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal et les jours fériés

Ce règlement a pour objet d'abroger le règlement no 190 concernant les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal et les jours fériés. Ce règlement référait à des dispositions législatives qui n'existent plus.

Règlement no 350-2021 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques

Ce règlement aura pour objet de créer un programme visant à encourager la mise aux normes des installations septiques présentes sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Christine. Les propriétaires qui devront rendre conforme leur installation septique pourront adhérer à ce programme.

Règlement no 351-2021 établissant la rémunération du personnel électoral

Ce règlement a pour objet d'établir un tarif différent de celui du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux établi par le ministre responsable des Affaires municipales dans le cadre de l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Règlement no 352-2021 décrétant un emprunt temporaire de 717 682 $ afin de financer la subvention accordée dans le cadre du programme de la TECQ pour les années 2019-2023

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt temporaire afin de financer la subvention accordée dans le cadre du Programme de la TECQ (Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) pour les années 2019-2023.

Règlement no 353-2021 décrétant un emprunt temporaire de 350 000 $ servant de marge de crédit

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt temporaire servant de marge de crédit sur un terme de 5 ans et renouvelable pour un terme de 5 ans à chaque renouvellement.

Déneigement des chemins

Lors d'une chute de neige, évitez de mettre vos bacs roulants dans la rue. Si une tempête a lieu lors d'une journée de collecte, prenez soin de placer vos bacs roulants sur votre propriété plutôt que sur le trottoir ou dans la rue. Il est aussi recommandé de disposer vos bacs le matin même de la collecte et de les ramasser dès que possible.

Hiver = saison des abris d'autos temporaires (tempos)

Hey oui, l'hiver est à nos portes et la saison des tempos est de retour à la municipalité. Vous pouvez dès maintenant installer votre tempo, et ce sans permis. Toutefois, certaines dispositions du règlement de zonage s'appliquent vis-à-vis leur implantation, en voici les grandes lignes :

Ainsi, il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- S'il se situe en cour avant, il ne peut être que dans l'allée d'accès au stationnement;
- Il n'est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé. Dans les autres cours, l'abri est permis en tout temps;
- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot pour pouvoir installer un tempo;
- Le tempo doit être situé à au moins :
    - 2 mètres du trottoir ou de la bordure de la rue s'il n'y a pas de tı
    - 2 mètres des limites d'un fossé;
    - 1 mètre des lignes de propriété latérales et arrière.

- L'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au règlement de zonage .

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec l'inspectrice les mardis au poste 103 ou encore par courriel : urbanisme@ste-christine.com

Place aux jeunes Acton
Séjour Exploratoire – En route vers Acton !

Place aux jeunes Acton, grâce à la collaboration du Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Johnson, a eu le plaisir de faire découvrir la MRC d'Acton à nos chercheurs d'emplois qualifiés notre belle région, à la fin du mois d'août et début du mois de septembre dernier.

Au cours du séjour, les participants ont eu la chance de visiter l'intégralité de la MRC d'Acton et ainsi, découvrir plusieurs incontournables de la région tels que le Théâtre de la Dame de Cœur, le Verger Cidrerie Larivière, le Domaine Deslandes, le Vignoble Coteau des Artisans, etc. De plus, ils ont pu rencontrer certains maires, maire par intérim et conseillers des municipalités et plusieurs entrepreneurs et employeurs de la région.

Dans votre municipalité, nous avons été visiter les services et les infrastructures sportives et ludiques de votre belle région et votre magnifique caserne de pompiers accompagnés par votre chef des pompiers ainsi que votre maire, M. Jean-Marc Ménard. Les participants ont apprécié votre municipalité!

Par la même occasion, nous tenons à remercier tous nos précieux partenaires et commanditaires. Nous désirons que notre merveilleux séjour permette aux municipalités de la MRC d'avoir de nouveaux citoyens dans le futur !

Place aux jeunes en région est un organisme favorisant l'attraction, l'intégration et la rétention des jeunes qualifiés âgés de 18 à 35 ans en région, en collaboration avec ses partenaires-promoteurs, les acteurs locaux, régionaux et nationaux et ce, au profit des milieux ciblés. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, de vieillissement de la population ainsi que l'exode de nos jeunes, Place aux jeunes Acton est devenu un outil incontournable pour votre milieu.

Prendre note que les consignes sanitaires reliées à la COVID-19 ont été respectées en tout temps

Votre nouveau calendrier des collectes, ayez-le à l'oeil !

La nouvelle année arrive à grands pas et votre calendrier de la Régie, outil essentiel pour la gestion de vos matières résiduelles, vous sera livré dès les premiers jours de décembre par l'entremise du Publisac. Surveillez attentivement son arrivée puisque ce calendrier est conçu pour faciliter le repérage visuel des différents jours de collecte. Dans le contexte où certains citoyens ne reçoivent pas le Publisac, il sera également possible de se le procurer en version papier auprès de votre municipalité ou de le consulter en ligne sur le site internet de la Régie au www.riam.quebec, à compter du mois de janvier 2022. Cet outil favorise l'utilisation efficace de l'ensemble des services de collecte des matières résiduelles, recyclables ou organiques qui sont offerts. De plus, il est également recommandé de se référer en tout temps au site Internet de la Régie afin d'obtenir de nombreuses informations à propos la Régie et de ses services.

Encore cette année, la Régie est fière de transmettre son calendrier à l'ensemble des citoyens de ses municipalités membres. Comme le mentionnait M. Alain Jobin, président de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : « La Régie tient à fournir des outils de communication accessibles et performants aux citoyens de ses municipalités membres afin de favoriser une utilisation optimale des services offerts. Notre personnel est toujours disponible pour vous accompagner et pour répondre à vos questions relativement à la gestion de vos matières résiduelles. Ils peuvent être rejoints au 450 774-2350 ». Au moment de disposer de ses matières résiduelles, chaque citoyen peut faire une différence puisque « Mieux trier, c'est mieux recycler ».

Collecte de résidus domestiques dangereux, un retour à la normale, malgré la pandémie!

Alors que l'an dernier, le contexte de pandémie avait forcé l'annulation de la collecte printanière, cette 28ème édition des collectes de résidus domestiques dangereux organisées par la Régie a été marquée par un retour à la normale… ou presque. C'est ce que démontrent les résultats présentés lors de la récente rencontre du conseil d'administration de la Régie à l'effet que **2 837 citoyens** se sont déplacés à l'un ou l'autre des sites pour y apporter leurs résidus dangereux (2 930 en 2019 et1 972 en 2020). Ainsi, près de **84,5 tonnes de résidus dangereux** ont ainsi été détournés de l'enfouissement cette année (86,3 tonnes en 2019 et 60,5 en 2020).

Encore cette année, les résidus informatiques et électroniques ont été récupérés pour être recyclés dans le respect des principes du développement durable. Le président de la Régie, monsieur Alain Jobin, était fier de rappeler que : « …Les citoyens des municipalités membres sont toujours aussi sensibles à la protection de leur environnement et malgré les règles rendues nécessaires dans le contexte de pandémie, leur participation aux collectes confirme l'importance de ces collectes. Sur notre territoire, nous sommes fiers de gérer efficacement et sainement les résidus domestiques dangereux qui y sont générés et il est primordial de poursuivre sur cette voie ».

D'autre part, le directeur général de la Régie, monsieur Réjean Pion, s'est également montré fort satisfait de ces résultats : « …Les collectes annuelles de RDD permettent de détourner un volume important de résidus domestiques dangereux de l'enfouissement. La participation assidue des citoyens aux nombreux services de la Régie contribue à réduire le volume de matières dirigées vers l'enfouissement, ce qui nous permet de nous positionner parmi les meilleurs au Québec… ».

Bien que la Régie invite la population à se prévaloir en grand nombre de son service de collectes annuelles de résidus domestiques dangereux, elle encourage également les citoyens à utiliser les services permanents et gratuits de récupération offerts sur son territoire.

Fermeture des écocentres pour l'hiver – Dimanche 28 novembre

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains souhaite rappeler à toute la population de ses municipalités membres que les écocentres de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale fermeront leurs portes dimanche le 28 novembre prochain pour la période hivernale, à moins que les conditions météorologiques forcent une fermeture prématurée.

Les citoyens qui souhaitent disposer de certains résidus d'origine résidentielle, notamment de métaux, pneus déjantés et propres d'un diamètre inférieur à 45 pouces, résidus de bois, débris de construction ou de démolition, peintures, huiles, brique ou béton, matériel électronique ou informatique, sont donc invités à en disposer avant cette date. Au cours de la période hivernale, ceux et celles qui souhaiteraient se départir de tels résidus devront communiquer avec un entrepreneur privé mais des frais seront à prévoir.

Les écocentres sont accessibles sans frais, sur présentation d'une preuve de résidence, et ils sont réservés exclusivement aux citoyens des municipalités membres de la Régie. Considérant la configuration de ceux-ci et pour des motifs de sécurité, les remorques d'une dimension supérieure à 4 x 8 pieds ne sont pas admises sur le site de l'écocentre de Saint-Hyacinthe et de 5 X10 pieds à celui d'Acton Vale. Les visites sont limitées à une par jour, par citoyen et afin de réduire le temps d'attente, il est recommandé aux utilisateurs des écocentres de trier leurs résidus par types de matières avant d'arriver sur les lieux et de se faire assister par un parent ou un ami pour procéder plus rapidement au déchargement des véhicules, le personnel de la Régie n'étant pas autorisé à procéder au déchargement.

Les écocentres sont situés au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale. Ils sont ouverts tous les samedis et dimanches de 8h30 à 16h30 et celui de Saint-Hyacinthe est également ouvert les vendredis aux mêmes heures.

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner à la Régie au : 450 774-2350 ou vous rendre sur le site internet de la Régie au www.riam.quebec .

Le monoxyde de carbone

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique responsable de plusieurs intoxications chaque année.

L'intoxication au monoxyde de carbone peut entrainer des séquelles irréversibles ou la mort.

Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ou les voies respiratoires.

SEUL UN AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE PEUT VOUS ALERTER DE SA PRÉSENCE.

D'où provient le monoxyde de carbone ?

Les appareils et véhicule qui brulent un combustible, tel que l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le mazout (huile a chauffage), le kérosène ou le charbon, peuvent produire du monoxyde de carbone. Lorsque ces véhicules et ces appareils fonctionnent mal, sont mal utilisés (dans un endroit insuffisamment ventilé) ou sont mal entretenus, la quantité de monoxyde de carbone produite peut être dangereuse pour la vie ou la santé.

Voici quelques exemples d'appareils et véhicule à combustible :

1. Tout système de chauffage non électrique : Fournaise, chaufferette, poêle, foyer;
2. Des véhicules motorisés : voiture, moto, quatre-roues, motoneige, etc.;
3. Des génératrices;
4. De petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, souffleuse, etc.;
5. Des électroménagers au gaz ou au propane : cuisinière, réfrigérateur, sécheuse, chauffe-eau;
6. Des appareils de plein air : barbecue, lampe, réchaud, etc.

Qu'est-ce qu'une intoxication au monoxyde de carbone ?

Lorsqu'il est respiré en grande quantité, le monoxyde de carbone remplace l'oxygène dans le sang, ce qui empêche les organes et les tissus du corps de fonctionner normalement. Les principaux systèmes atteints sont le système cardiovasculaire et le système nerveux.

La gravité d'une intoxication dépend de plusieurs éléments :

- La concentration de monoxyde de carbone dans l'air
- Le temps d'exposition
- La sensibilité de la personne aux effets de ce gaz et son état de santé général.

Une intoxication légère ou modérée provoque des symptômes ressemblant, surtout chez l'enfant, à ceux d'une grippe ou de la fatigue. Une intoxication plus grave conduit à une perte de conscience et éventuellement a la mort en quelque minute seulement.

Les rallonges électriques - sensibilisation du public

Mesure Proposées

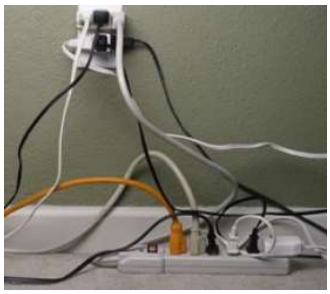

AVANT L'UTILISATION

- N'utilisez pas une rallonge pour alimenter un appareil électrique de façon permanente, vous devez plutôt ajouter une prise de courant à l'endroit approprié.
- Inspectez systématiquement une rallonge avant son utilisation.
- Recherchez tout indice de surchauffe ou d'endommagement physique du matériel.

LORS DE L'UTILISATION

- Ne faites pas parcourir une rallonge électrique sous un tapis, derrière les meubles, à travers un mur, une fenêtre ou une porte, car elle risque de se coincer, de s'user sur une arrête tranchante ou de surchauffer.
- Utilisez la bonne longueur (pas trop longue, pas trop courte) ne branchez jamais deux rallonges électriques bout à bout.
- Ne fixez pas une rallonge au moyen de clous ou d'agrafes et ne la suspendez pas à des crochets métalliques.
- Ne coupez jamais la 3e patte d'une fiche (fil de mise à la terre), ni ne modifiez le bout d'une rallonge de façon qu'elle puisse recevoir une fiche comportant 3 pattes.

APRÈS L'UTILISATION

- Débranchez et rangez la rallonge après chaque usage
- Entreposez vos rallonges dans un endroit sec, à l'abri du soleil, des chocs ou de projection pouvant l'endommager. Ne pliez pas fortement son fil et évitez de faire des nœuds serrés avec celui-ci.

AVANTAGES

- Réduire le risque d'incendie
- Réduire le risque de blessure par électrification
- Réduire le risque d'Endommagement des appareils électriques
- Augmenter la durée utile de vos rallonges électriques.

Des nouvelles de MADA (Municipalité Amie Des Aînés)

Le comité de pilotage a poursuivi son travail et se prépare à mettre la touche finale à la politique et son plan d'action.

Le sondage téléphonique auprès des 50 ans et plus a révélé que dans une forte majorité, les Christinois sont heureux chez eux. Ils expriment aussi trois priorités dont la diffusion de l'information, l'accès à un
médecin de famille et d'avoir accès à de la nourriture de proximité (dépanneur ou autre).
Le comité de suivi, composé de membres des politiques MADA et FAMILIALE, aura conséquemment la responsabilité de la mise en œuvre des plans d'action de ces deux politiques. D'ailleurs, il y aura une rencontre citoyenne au printemps prochain qui vous apportera un plus grand éclairage sur le contenu de la politique MADA.

Il est également prévu de distribuer cette politique dans tous les foyers de la municipalité.

Nouvel arrivage de documents à votre bibliothèque !

Plus de 350 nouveaux livres sont disponibles pour vous à la bibliothèque!

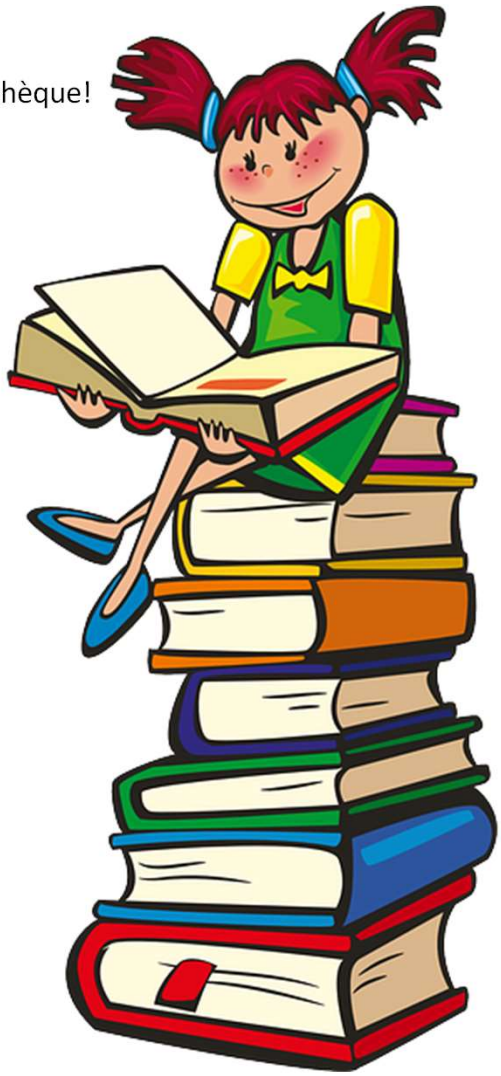

Services offerts :

- Accès à un poste informatique avec Office
- Prêt numérique
- Vente de livres usagés
- Impression et plastification du code QR
- Accès à plus de 5000 documents
- Disponibilité d'un espace de travail ou pour petites réunions

Horaire

Jeudi de 18h30 à 20h30

Samedi de 10h à 12h

Téléphone : (819) 248-1008

Le club Fadoq de Sainte-Christine vous informe

Le comité du club Fadoq est à l'œuvre depuis plusieurs semaines pour vous concocter une programmation hivernale tant variée que rassembleuse.

Les dîners communautaires au coût de 6.25$ pour les membres et de 8.25$ pour les non-membres (à compter de janvier 2022) de même que les pauses café gratuites pour les membres et 2$ pour les non-membres, se poursuivent tous les 1er et 3ième mercredi du mois. Dans les deux cas, ils sont suivis d'activités libres pour les membres seulement.

Date	Heure	Activité
19 janvier 2022	13h30	Bingo à l'ancienne avec petits prix
16 février 2022	13h30	Mme Heidi Bédard, directrice générale à la municipalité nous entretiendra sur les ressources existantes dans la communauté
16 mars 2022	13h30	Dégustation de sirop d'érable avec des producteurs locaux
20 avril 2022	13h30	Rencontre avec un premier répondant
18 mai 2022	13h30	Mme Sophie Trouillet-Ducharme de ''fleur de ferme'' réalisera un arrangement floral qui fera l'objet d'un tirage par la suite
15 juin 2022	13h30	Rencontre avec Joel Archambault, christinois d'origine et ex-membre de l'équipe canadienne de cyclisme sur piste. ***Pour les 0 à 100 ans***

Prière de noter que les mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là s'appliqueront.

Également, de plus amples informations seront transmises dans le prochain numéro du Maillon christinois ou via le journal du club.

Enfin, le comité se joint à moi pour vous souhaiter à tous un très joyeux temps des fêtes.

Et si comme plusieurs l'ont déjà fait, vous désirez vous joindre à des gens dynamiques, vous pouvez devenir membre en vous adressant à Mme Jo-Ann Provost au 819-858-2862.

Francine Tremblay, Présidente

Mot de la Fabrique

J 'aimerais remercier tous les bénévoles qui ont vendu les billets et tous ceux qui en ont achetés. Avec cette grande participation, nous avons fait un profit de 3 400 $. Les gagnants sont : Pascal Tremblay, Serge Deshaies, Jean Guillemette et Maxime Viens.

Merci aussi a Micheline Charland pour le don d'un cadre et d'une couverture tissée dont le tirage a été effectué le 13 novembre. Les gagnants sont : Karen Turcotte pour la couverture et Huguette St-Pierre Beaulac pour le cadre.

Un merci également à la MRC d'Acton ainsi qu'à la Municipalité de Ste-Christine et au Marché d'ici. Merci pour votre précieuse collaboration avec la Fabrique, nous espérons qu'elle se renouvelle d'année en année.

Réjeanne Lamarche, Marguillère

Célébrations communautaires du pardon

Jour	Lieu	Heure
Dimanche 19 déc.	Lefebvre	14h00
Dimanche 19 déc.	Wickham	19h00
Lundi 21 déc.	L'Avenir	19h30

Contribution volontaire annuelle (CVA)

Vous avez reçu dernièrement l'enveloppe de la CVA;

c'est la principale source de financement de la paroisse.

Le montant proposé est de 100$ par adulte, soit moins de 2$ par semaine.

Cependant, tout montant, quel qu'il soit, sera apprécié et utilisé judicieusement.

Merci de votre soutien!

Ma paroisse, je la soutiens!

Noël et Jour de l'An

	24 décembre	25 décembre	1er janvier
Wickham	16h30 /19h30		9h30
L'Avenir	16h30	11h00	11h00
Durham-Sud	20h00	9h30	9h30
Lefebvre	22h00		11h00
Ste-Christine	22h00		11h00

Assemblée générale annuelle de la Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton

Le Conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton vous invite à son Assemblée générale annuelle qui aura lieu le 7 décembre à 19 h à la Salle communautaire du Centre de bénévolat, 1176, rue Bélair.

Les sujets traités seront la présentation du rapport annuel d'activité, la présentation du rapport financier et 2 postes seront en élection.

Venez nous donner votre opinion afin que la Coopérative vous ressemble et réponde à vos besoins ! Pour inscription: jdesgranges@coopsanteacton.ca.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre !

Horaire de la patinoire extérieure

Du lundi au vendredi

Patinage libre	Hockey libre
17h00 à 19h00	19h00 à 21h00

Fin de semaine et congés scolaires

Patinage libre	Hockey libre
8h30 à 10h30	10h30 à 12h30
12h30 à 14h30	14h30 à 16h30
16h30 à 18h30	18h30 à 21h00